

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

Accord de coopération Etat fédéral - Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé les ajustements au programme d'investissement de l'accord de coopération Etat fédéral - Région de Bruxelles-Capitale ainsi que le protocole d'accord relatif à la réalisation de certaines initiatives en matière de transports en commun dans le cadre du même accord de coopération.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé les ajustements au programme d'investissement de l'accord de coopération Etat fédéral - Région de Bruxelles-Capitale ainsi que le protocole d'accord relatif à la réalisation de certaines initiatives en matière de transports en commun dans le cadre du même accord de coopération.

Les ajustements concernent principalement des transferts de budget au profit de la rénovation des serres du Stuyvenberg, bâtiments classés et en vue d'assurer la continuité des prestations accessoires à la gestion des initiatives. Le Protocole d'accord permet la réalisation de certaines initiatives en matière de transports en commun, telles que le prolongement de la ligne de tram 94 de Wiener au Rond-Point du Souverain et la mise à quatre voies de la station prémétro de la Gare du Nord.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>